

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 septembre 2017	N° 2017-560

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2017-560

**EYSINES - Opération 50 000 Logements - Immeuble sis 10, avenue de Picot - Cession à la société
Bouygues Immobilier - Décision - Autorisation**

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les premiers îlots témoins du projet « 50 000 logements autour des axes de transports publics » confiés à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) sont entrés en phase opérationnelle.

C'est ainsi que sur le territoire de la commune d'Eysines, un îlot témoin a été identifié dans le secteur du centre-ville 10, avenue de Picot sur lequel l'opérateur Bouygues Immobilier va réaliser une opération immobilière comprenant 63 logements et trois surfaces commerciales. Ce projet accompagne l'arrivée de la future ligne D du tramway sur l'avenue de Picot.

Suite à une consultation d'architectes, le parti architectural proposé par le cabinet Thibaud Babled, a été retenu.

Le programme de construction est le suivant :

- 37 logements en libre,
- 9 logements en abordable, au prix moyen de vente de 2 500 € m²/SDP (surface de plancher), parking compris,
- 17 logements en locatif social,
- 3 surfaces commerciales,

soit 63 logements pour une surface plancher totale de l'ordre de 4 058 m², selon le permis de construire accordé le 14 septembre 2014 complété par le permis modificatif en date du 23 février 2016.

Ce projet immobilier vise à produire des logements diversifiés en typologie (du T2 au T4) et répond aux objectifs de programmation et de développement durable notamment en ce qui concerne la qualité des logements et des espaces communs.

L'assiette foncière du projet est composée des parcelles BD132, , BD134 et BD135 appartenant à La Fab et de la parcelle BD 556 appartenant à Bordeaux Métropole.

Pour permettre à Bouygues Immobilier de mener à bien son opération, il convient que Bordeaux Métropole lui cède la parcelle BD 556 susvisée, d'une contenance de 731m², sise 10, Avenue de Picot et supportant un bâtiment vétuste à démolir.

Ainsi les parties se sont rapprochées à cette fin et une convention préalable de cession a été établie et est en cours de signature. Dans ce document, il est expressément stipulé que la vente objet des présentes devra être réalisée concomitamment avec la vente par la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole au même acquéreur des parcelles lui appartenant. Le prix de cession à l'opérateur du bien précité a été fixé à 303 250 euros HT, TVA en sus et selon le régime en vigueur au jour de l'acte authentique. Le prix susvisé est conforme à l'estimation de la direction de l'immobilier de l'Etat selon son avis du 8 décembre 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-37 et L 2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 3211-14,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 8 décembre 2016 (2016-162V3269),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient de céder à la société Bouygues Immobilier la parcelle bâtie cadastrée BD 556 située 10, avenue de Picot à Eysines supportant un bâtiment vétuste à démolir, dans le cadre du projet "50 000 logements", pour réaliser un programme de construction de 63 logements,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la cession à la société Bouygues Immobilier, ou toute autre personne physique ou morale à laquelle elle se substituerait pour réaliser son projet immobilier précité, de la parcelle de terrain bâtie sise 10, avenue de Picot à Eysines cadastrée BD 556 pour une contenance de 731 m² moyennant le prix de 303 250 € HT (trois cent trois mille deux cent cinquante euros), TVA en sus conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération de l'acte authentique et sous les conditions visées plus haut,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette transaction,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au budget principal de l'exercice en cours chapitre 77, compte 775, fonction 515 (opération 05P020O001).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 OCTOBRE 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jacques MANGON
PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2017	